

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2022-03

Séance du 23 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Elu	14
En exercice	14
Présents	12
Votants	13
Absents	2

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

17 février 2022

Date d'affichage

17 février 2022

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Absents : Monsieur Vincent PRADELLES donne procuration à Monsieur Jean-Pierre SOUAL
Monsieur Ghislain DE ROZIERES

Secrétaire de séance : Madame Véronique CHOLLET

OBJET : Désignation des délégués de l'Entente Scolaire Intercommunale d'Auriac-Cambiac-La Salvetat

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 « Composition de la Conférence l'entente » de la Convention constitutive d'une entente intercommunale pour la gestion du RPI d'Auriac-Cambiac-La Salvetat, en date du 19 avril 2018, il a été procédé à la désignation des représentants de la commune au sein de l'Entente Scolaire Intercommunale d'Auriac-Cambiac-La Salvetat (ESIACS) aux nombres de 5 titulaires et de 2 suppléants.

Suite à la démission de Madame Sandra GARCIA-BONET, il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire.

Madame Colette BRUN présente sa candidature.

Après avoir procédé à l'élection, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », elle est désignée pour représenter la commune au sein de l'ESIACS en remplacement de Madame Sandra GARCIA-BONET.

Nouvelle composition des représentants de la commune au sein de l'ESIACS :

Délégués Titulaires :

- PEDRERO Roger
- BRUN Colette
- ESCUDIÉ Céline
- CHOLLET Véronique
- ROQUES Véronique

Délégués Suppléants :

- DUPUY Laurent
- WUYAM Christophe

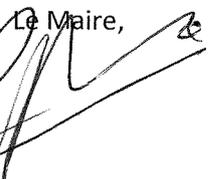
Les délégués désignés ont accepté leur mandat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le
15/03/2022
Et de la publication le
15/03/2022


Le Maire,

Roger PEDRERO